

Pour en
savoir plus...

Je retrouve toutes
les informations sur
le tiers-payant contre
générique sur

 **ameli.fr**

J'appelle le
36 46 pour être mis(e)
en relation avec un conseiller
de l'Assurance Maladie.
(prix d'un appel local sauf surcoût imposé
par certains opérateurs.)

DEP TPCG - 09/14 - *AMSTIMALE* - R.C.S. Paris B 378 899 363

Médicaments génériques

**SI JE LES ACCEPTE,
JE ME SIMPLIFIE LA VIE ET
JE PRÉSERVE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ !**



SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

EN ACCEPTANT LES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

Je me simplifie la vie...



- **Je ne fais pas d'avance de frais*** sur la partie prise en charge par la Sécurité Sociale.



- **Je présente simplement ma carte Vitale** à mon pharmacien.



Ainsi, je n'ai rien à régler, je n'ai pas de feuille de soins à envoyer à ma caisse et je n'ai pas à attendre mon remboursement.



BON À SAVOIR

Les médicaments génériques ne sont pas des médicaments « au rabais ». Ils répondent aux mêmes exigences de qualité, de sécurité et d'efficacité que les médicaments de marque, appelés princeps.

Source : www.sante.gouv.fr

* La dispense d'avance de frais est soumise à conditions conformément à l'article L.162-16-7 du Code de la Sécurité Sociale.

...et je contribue à préserver notre système de santé

À l'expiration du brevet protégeant un médicament de marque, des génériques de ce médicament peuvent être développés par les laboratoires pharmaceutiques.

Ne nécessitant aucun frais de recherche ou de développement, **les médicaments génériques sont en moyenne 30 % moins chers que les médicaments de marque.**

Cette différence de prix génère des économies pour notre système de santé.



BON À SAVOIR

Depuis 10 ans en France, plus de 7 milliards d'euros ont ainsi été économisés en substituant les médicaments de marque par des génériques.

Les économies réalisées offrent la possibilité à tous les patients d'accéder à de nouveaux traitements et à l'innovation thérapeutique. C'est par exemple le cas des traitements coûteux pour des pathologies graves comme le cancer.

Source : www.sante.gouv.fr